

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE KISANGANI



**ACTE D'ACCUSER DE RECEPTION**

Le Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Kisangani, reconnaît par le présent, avoir reçu les conclusions additionnelles, et pièces cotées de 1 à 328, empaquetées dans un lot intitulé « Informations complémentaires... », sous le RC 14.495, dans l'affaire opposant la Société THAURFIN Ltd Contre la Société IRON MOUNTAIN ENTREPRISES SARL et Consorts.

Reçu au Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Kisangani en date du 21 Août 2019.

Nom du Greffier et Signature

Jean Pierre KABENBA



*République Démocratique du Congo*  
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE KISANGANI



**ACTE D'ACCUSER DE RECEPTION**

Le Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Kisangani, reconnaît par le présent, avoir reçu les conclusions additionnelles, et pièces cotées de 1 à 328, empaquetées dans un lot intitulé « Informations complémentaires... », sous le RC 14.495, dans l'affaire opposant la Société THAURFIN Ltd Contre la Société IRON MOUNTAIN ENTREPRISES SARL et Consorts.

Reçu au Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Kisangani en date du 21 Août 2019.

Nom du Greffier et Signature

Jean Pierre KABENBA

